

Extrait du procès-verbal
Commune d'Ependes



CONSEIL GENERAL

Extrait du registre des
délibérations

Séance du 10 juin 2026

Présidence : David Burckhardt

Membres présents : 38 (y compris
présidente et secrétaire)

Préambule

M. le président David Burckhardt ouvre la séance du mercredi 10 juin 2026 à 20h00 à la salle communale. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1) Appel

37 membres sont présents, y compris le président et le secrétaire. 12 membres se sont excusés et 7 membres sont absents.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 10.12.2025 est approuvé à l'unanimité.

3) Nomination de deux scrutateurs pour la séance

Jamieson Myles et Andreas Suter sont nommés.

4) Assermentation des nouveaux membres

M. Darryl Meylan est assermenté. L'effectif du conseil pour la séance est composé de 38 membres, y compris le président et le secrétaire. L'effectif du prochain conseil sera de 55 membres.

5) Préavis municipal n°2026/01 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2025

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2026/01, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- 1) D'accepter les comptes de l'année 2025 tels que présentés ;
- 2) D'approuver la gestion de l'exercice 2025.

Ainsi délibéré à l'unanimité.

6) Préavis municipal n°2026/02 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2027

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2026/02, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- 1) D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 tel que présenté par la Municipalité ;

Ainsi délibéré par 35 oui, 1 avis contraire et 0 abstention.

7) Préavis municipal n°2026/03 relatif aux indemnités du Bureau du Conseil, des membres des Commissions, du (de la) Président (e) et du (de la) Secrétaire du Conseil, du (de la) Syndic (que), des membres de la Municipalité et des collaborateurs (trices) de la Commune.

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2026/03, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- 1) D'adopter le préavis n° 2026/03 relatif aux indemnités du Bureau du Conseil, des membres des Commissions, du (de la) Président(e) et du (de la) Secrétaire du Conseil, du (de la) Syndic(que), des membres de la Municipalité et des collaborateurs(trices) de la Commune ;
- 2) D'accepter l'augmentation des indemnités telle que proposée, soit CHF 10.00, passant ainsi l'heure de la Commune de CHF 30.00 à CHF 40.00
- 3) De fixer l'entrée en vigueur de la présente décision au 1^{er} juillet 2026.

Ainsi délibéré à l'unanimité.

8) Préavis municipal n°2026/04 relatif à la gestion des archives communales

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2026/04, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- 1) D'adopter le préavis n°2026/04 relatif à la gestion des archives communales tel que présenté ;
- 2) D'autoriser la Municipalité à prélever dans la trésorerie courante un montant de CHF 68800.00 pour ce préavis.

Ainsi délibéré à l'unanimité.

9) Préavis municipal n°2026/05 relatif à la demande de crédit relative à la construction d'une halle de stockage avec local de voirie intercommunale

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2026/05, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- 1) D'autoriser la Municipalité à construire une halle de stockage sur la parcelle n° 407 de la zone Pré-Vuaccoz ;

Ainsi délibéré par 28 oui, 6 absentions et 2 avis contraires.

- 2) D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 4'140'000.00 pour le financement des travaux ;

Ainsi délibéré par 28 oui, 7 absentions et 1 avis contraire.

- 3) D'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 3'040'000.00, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, et de prélever le solde de CHF 1'100'000.00 sur les liquidités courantes.

Ainsi délibéré par 28 oui, 7 absentions et 1 avis contraire.

Pour extrait certifié conforme.

Au nom du Conseil Général :

Le Président



David Burckhardt



La Secrétaire



Sabine Clot

